



## Applicabilité des méthodes PEF et ENVIFOOD à la déclaration environnementale de produits agricoles

### Auteurs

Jens Lansche, Peter Koch, Patrik Mouron, Gérard Gaillard



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für  
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF  
**Agroscope**

## Impressum

---

Editeur:	Agroscope Institut des sciences en durabilité agronomique IDU Reckenholzstrasse 191 CH-8046 Zurich
Auteurs:	Jens Lansche, Patrik Mouron, Gérard Gaillard : Agroscope Peter Koch: Koch Consulting
Graphisme:	Patrik Mouron, Agroscope
Photo de couverture:	Gabriela Brändle, Agroscope
Prix:	gratuit (disponible uniquement sous forme électronique, téléchargement: <a href="http://www.agroscope.ch">www.agroscope.ch</a> )
Copyright:	2014 Agroscope
ISSN:	2296-729X
ISBN:	978-3-905667-91-2

---

Mandataire: Office fédéral de l'environnement OFEV

---

## Résumé

### *Situation initiale*

L'établissement d'une analyse de cycle de vie (ACV) implique de prendre un grand nombre de décisions méthodologiques qui peuvent influencer de manière considérable les résultats et les conclusions. Cet aspect est particulièrement important lorsque les analyses de cycle de vie sont établies à des fins comparatives ou dans le cadre des déclarations environnementales de produits. La norme ISO 14025 règle la démarche globale des déclarations environnementales de produits en se basant sur les données des analyses de cycle de vie. Cette norme ISO exige que des règles soient définies de manière à spécifier la déclaration environnementale de produits pour les différentes catégories de produits. Au sein de l'Union européenne, différents programmes et initiatives tentent de définir la méthode d'analyse de cycle de vie pour les produits ainsi que des règles pour les catégories de produits afin de garantir des déclarations de produits les plus justes possible. Des premiers exemples de développement de cette méthodologie sont la méthode PEF (Product Environmental Footprint) de la Commission européenne et le protocole ENVIFOOD axé sur les produits agricoles. En Suisse, il est particulièrement important d'analyser les méthodes européennes, car l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) participe à la phase pilote de la Commission européenne dans le cadre du plan d'action Economie verte. Dans ce contexte, l'OFEV a confié à Agroscope la réalisation de la présente étude afin d'analyser les différentes procédures normatives de déclaration environnementale de produits.

### *Objectif de l'étude*

Le présent projet étudie l'applicabilité de la méthode PEF et du protocole ENVIFOOD aux déclarations environnementales de produits dans le domaine agroalimentaire. Les thèmes suivants sont au centre de l'étude: allocation dans le cas des processus multifonctionnels, qualité des données et transparence, prise en compte de crédits, et impact sur la biodiversité et la qualité du sol. L'étude cherche également à savoir dans quelle mesure se différencient les systèmes de production intensive et extensive à l'aide de la méthode PEF. L'objectif de l'étude est d'établir des recommandations pour la définition de nouvelles règles de catégories de produits (PCR) pour les denrées alimentaires.

### *Procédure*

A l'aide d'une analyse de littérature, la méthode PEF a été comparée aux directives méthodologiques suivantes applicables aux analyses de cycle de vie des produits: protocole ENVIFOOD, norme ISO 14044, Shonan Global Guidance Principles et guide PEF-CR. Au total, 423 points thématiques ont été comparés et documentés. Un récapitulatif des principales différences entre les documents a été établi. Par ailleurs, incohérences méthodologiques, de même que les exigences ayant un impact significatif sur les résultats des analyses de cycle de vie des produits agricoles et des lacunes méthodologiques ont été identifiées. Ces résultats ont permis de faire une analyse, dans laquelle sont présentés les effets quantitatifs et qualitatifs des différentes recommandations méthodologiques quant à la procédure d'allocation et à la qualité des données sur les trois groupes de produits, blé, huiles et viande.

### *Conclusions*

Les documents existants (PEF et ENVIFOOD) apportent une contribution précieuse à l'harmonisation des déclarations environnementales de produits. Toutefois, n'est pas encore possible d'obtenir des résultats comparables si les directives méthodologiques sont appliquées par différents utilisateurs. Dans le domaine de l'agriculture et des denrées alimentaires, le traitement des thèmes allocation, qualité des données, biodiversité et qualité du sol (multifonctionnalité), pondération des impacts, gouvernance et terminologies est primordial.

### **Recommandations**

#### **Recommandations en matière d'allocation**

La méthode PEF permet différentes possibilités d'allocation. Suivant le choix de la méthode d'allocation, les résultats ne sont pas les mêmes pour des systèmes de produits semblables. Nous recommandons de ne pas donner à l'utilisateur la possibilité de recourir d'emblée à la substitution et/ou à l'octroi de crédits. Si on y recourt malgré tout, la méthode de calcul du crédit, resp. de choix du produit substitué devrait être documentée à titre d'information environnementale supplémentaire. En règle générale, les possibilités laissées à l'utilisateur de faire des choix devraient si possible être exclues, notamment pour supprimer tout risque d'influencer les résultats par des décisions subjectives et ciblées.

#### **Recommandations en matière de qualité des données**

Cette étude montre que la qualité des données et donc les résultats des déclarations de produits peuvent être considérablement influencés par différents aspects. Nous recommandons que les outils de la déclaration environnementale de produits soient développés individuellement à l'échelle des catégories de produits. Ce type d'outils prescrit à l'utilisateur les données nécessaires, les modèles d'émissions employés et les jeux de données contextuels ainsi que les algorithmes de calcul. Cette pratique permet d'atteindre une plus grande solidité et comparabilité des résultats. Les directives qui régissent ces outils devraient être définies à l'échelle du secteur économique. L'attribution des catégories de produits devrait si possible tenir compte d'aspects méthodologiques généraux et pas uniquement des groupes de vente. C'est pourquoi nous recommandons de poursuivre l'utilisation en cascade prônée par l'OFEV décrite dans le document «Projet de règles de catégories de produits pour les denrées alimentaires». Par rapport à la qualité des données, il est également recommandé de fixer des seuils lors de l'établissement des règles de catégories de produits, seuils indiquant à partir de quand les résultats de deux produits comparables diffèrent de manière significative. Ce seuil est utile notamment dans l'optique de la communication des résultats aux consommateurs.

#### **Recommandations en matière de multifonctionnalité, de biodiversité et de qualité du sol**

Dans l'analyse du cycle de vie, la multifonctionnalité se rapporte aux différentes fonctions simultanées de l'agriculture qui interviennent dans la production de denrées alimentaires. La présente étude montre en outre que les deux catégories d'impact, biodiversité et qualité du sol, sont importantes pour l'évaluation des produits agricoles et ne sont cependant pas suffisamment traitées par la méthode PEF. Cela vient peut-être du fait que jusqu'ici, il n'existe que des modèles se rapportant à la surface. C'est pourquoi ces aspects devraient être représentés par d'autres chiffres clés pour les produits agricoles, comme les indicateurs agroenvironnementaux (monitoring), en attendant que des catégories d'impacts se rapportant aux produits aient été développées dans ces domaines.

#### **Recommandations en matière d'estimation d'impact, de normalisation et de pondération**

Les impacts environnementaux de l'agriculture interviennent à différents niveaux dans l'espace (p. ex. au niveau local: biodiversité et qualité du sol; régional: eutrophisation; global: potentiel de gaz à effet de serre). Actuellement, la méthode d'analyse de l'impact du cycle de vie (AICV) ne permet pas de différencier suffisamment ces impacts environnementaux dans l'espace. Cet aspect constitue une limitation pour la méthode des analyses de cycle de vie, qu'il s'agit de lever grâce à des travaux de recherche et au développement des méthodes d'estimation d'impact.

La méthode PEF considère la normalisation comme une étape recommandée de l'estimation d'impact et la pondération comme une étape facultative. Pour le développement des règles de catégories de produits, nous recommandons de renoncer à toute normalisation et de ne pas entreprendre de pondération subjective des impacts. C'est un consensus établi à l'échelle internationale et qui vaut pour les études comparatives publiées. Ce principe ne devrait pas être oublié ici.

---

### **Recommandations en matière de gouvernance**

Même si les méthodes PEF et ENVIFOOD atteignent leur objectif, qui est de limiter les marges de manœuvre en place avec ISO, il reste certains points pour lesquels la responsabilité n'est pas ou pas suffisamment réglée. Nous recommandons lors du développement des PCRs de clarifier les points que nous avons identifiés et pour lesquels il y a encore trop de marge de manœuvre avec PEF/ ENVIFOOD. Une bonne «gouvernance» dans le sens de la responsabilisation, de la responsabilité et de la transparence par rapps Septembre et aux structures et à la procédure, ainsi qu'une loyauté entre les différents acteurs, sont les conditions sine qua non de la crédibilité des déclarations environnementales de produits.

### **Recommandations en matière de terminologie**

La méthode PEF attribue parfois un nouveau nom à certaines expressions techniques utilisées dans ISO 14040/44 et dans la plupart des publications ACV. Nous recommandons de se mettre d'accord sur un glossaire commun lors de l'élaboration des règles de catégories de produits, qui soit si possible conforme à ISO 14040/44. Les notions techniques utilisées jusqu'ici sont acceptées au niveau international et il se pourrait que les changements opérés dans les méthodes PEF/ ENVIFOOD doivent être annulés par la suite.

### ***Avis de non responsabilité (Disclaimer)***

Ces conclusions et recommandations sont basées sur des considérations tirées d'exemples dans le cadre de la présente étude et ne prétendent donc pas à l'exhaustivité. Il est possible que d'autres aspects n'aient pas été pris en compte qui pourraient p. ex. pour la mise en place de cultures tropicales être importants.